

feuille
813

S.A SMA

Société Anonyme
Capital social : 1.000.000 Francs
Siège social : 53, rue d'Antibes
06400 - CANNES

Déposé au Greffe du Tribunal de
Commerce de Cannes, le
18 AVR. 1995
LE GREFFIER

RCS CANNES B 387 459 985
Numéro de Gestion 92 B 317
SIRET 387 459 985 00017

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 MARS 1995**

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,

Et le vingt neuf mars à dix neuf heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur *SANGLIER Antoine* préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur *ARMAROLI Jérôme* et Monsieur *SEVEN Jacques*, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame *MUSSO Liliane* est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents possède 5.000 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'administrateur.
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de nommer Madame *MUSSO Liliane*, 51 allée des Pins 06330 ROQUEFORT LES PINS.

En qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur *Georges CATANESE*, en raison de sa démission, pour une durée de cinq années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1999.

J. Bouley *

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, Madame *MUSSO Liliane*, présente à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'elle n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'elle n'est frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

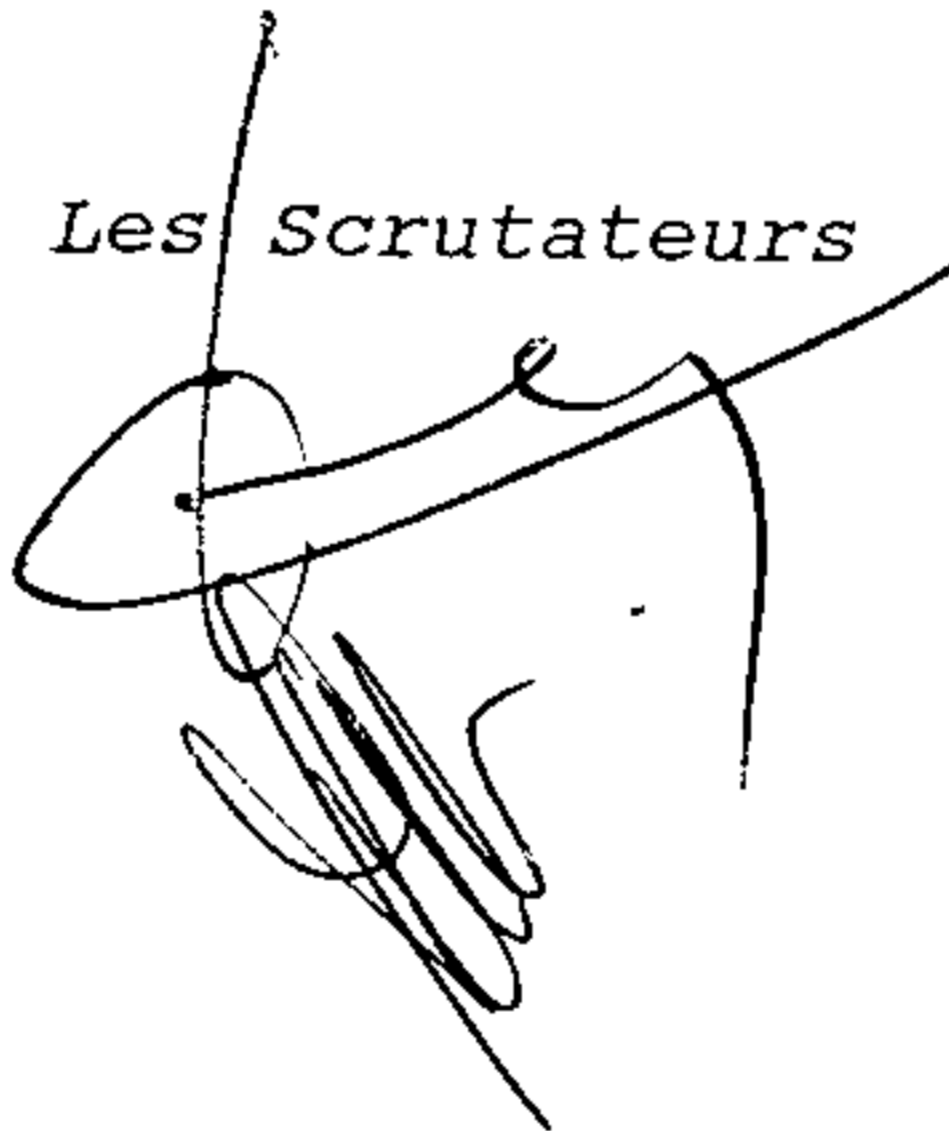
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président,

Les Scrutateurs



La Secrétaire

